

et les autres?



LE JOURNAL DE LA **FONDATION ABBÉ PIERRE**

Abbé Pierre

Expulsions... agir avant qu'il ne soit trop tard

© Seb. Godfrey





page 8

■ **Expulsions...** agir avant qu'il ne soit trop tard



page 17

■ **Jacques Delors**
« L'orientation de notre société m'inquiète »

pages 4/7

AGIR AU QUOTIDIEN

pages 8/12

EXPULSIONS... AGIR AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

page 13

INTERVIEW : GHANI BOURGUERRA,
JUGE D'INSTANCE AU TRIBUNAL D'APT-PERTUIS

page 14

L'ABBÉ PIERRE EN PRISON?

pages 16/17

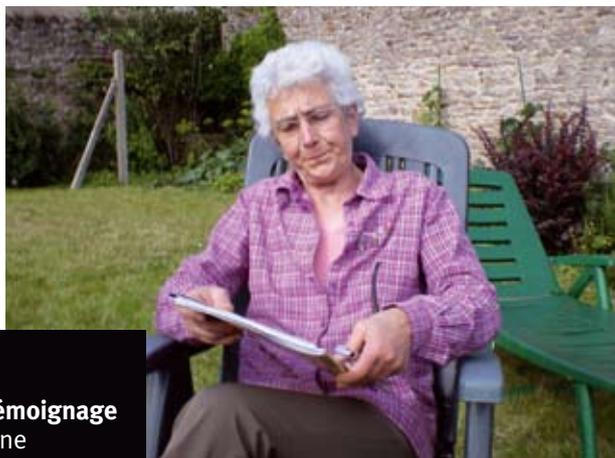
LE MONDE DU LOGEMENT

pages 18/19

AGIR ENSEMBLE

page 20

L'ABBÉ REND VISITE AU "GRAND DOCTEUR"



page 19

■ **l'émouvant témoignage**
de Marie-Christine



L'édito du président

Avant qu'il ne soit trop tard...

Des centaines de licenciements partout en France, des sites industriels rayés de la carte... et combien de familles, d'enfants traumatisés sur le trottoir ? Les caisses sont vides et les plans de relance restent peu efficaces face à une crise générale bien ancrée et terriblement éprouvante pour les plus modestes. L'inquiétude se généralise : comment garder son toit quand il n'y a plus de salaire ? Allons-nous devoir ouvrir de nouvelles structures d'accueil de jour, des Pensions de famille supplémentaires ?

Plus encore qu'hier, il nous faut tout faire pour éviter la rue aux plus faibles, pour prévenir les expulsions qui sont inacceptables. Pour continuer à lutter contre l'exclusion qui se répand à une allure terrifiante, vous êtes, chers donateurs de la Fondation, notre bras armé ! Chaque jour, votre générosité nous permet d'aider nombre de personnes à rester debout.

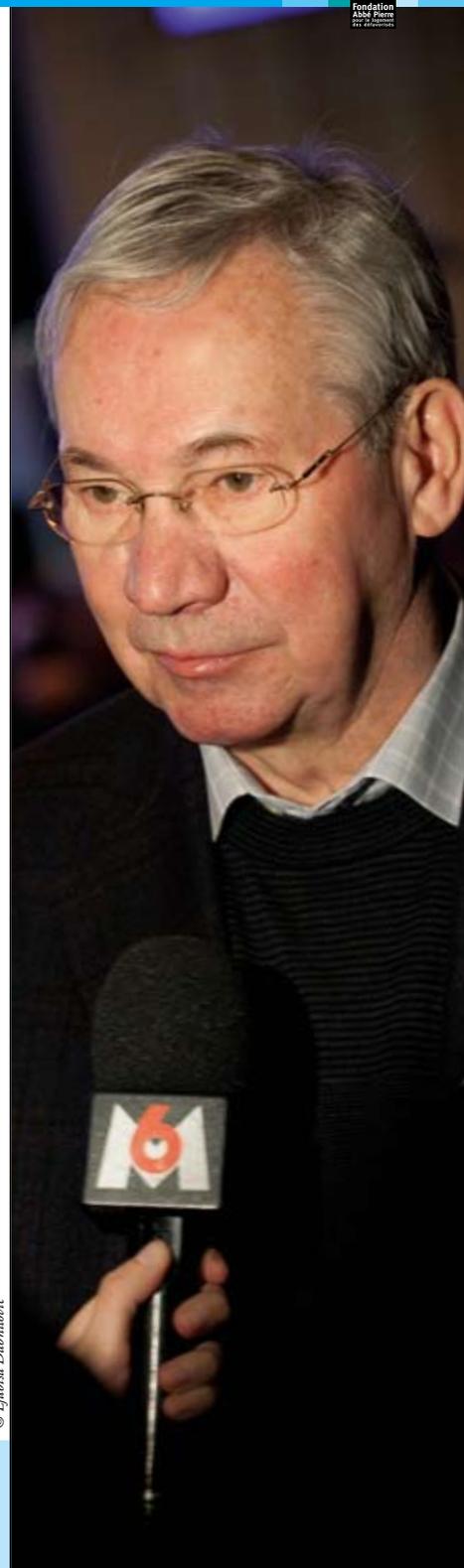
Sans vous, nous ne pourrions pas continuer notre combat. Voilà pourquoi je vous remercie tout particulièrement de votre générosité en ce triste temps de crise.

Raymond Etienne
Président de la Fondation Abbé Pierre



Depuis le mois de mars, la Fondation Abbé Pierre a modifié la signature qu'elle appose sur la plupart des documents qu'elle publie. Auparavant, cette signature s'intitulait "Un toit, c'est tout !", un slogan qui a accompagné les premiers combats de la Fondation. Désormais, les besoins en constante évolution et notre connaissance de plus en plus pointue des conséquences sociales du mal-logement, nous invitent à signifier qu'un toit, justement, ce n'est pas tout. C'est pourquoi nous avons choisi un double message en forme d'hommage à notre fondateur. Un message graphique, qui reproduit la silhouette de l'abbé Pierre, une illustration qui se suffit à elle-même ; un message écrit, qui reprend un slogan résumant à la perfection ce qui nous lie à celui qui nous a montré la voie, celle de ne jamais perdre courage : ne lâchons rien. L'ensemble se veut à l'image de ce que nous sommes, les héritiers d'un homme et de son combat.

© Ljubiša Dabović



"Et les autres ?" est édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des Défavorisés : 3-5, rue de Romainville - 75019 Paris - Tél. : 01 55 56 37 45 - www.fondation-abbé-pierre.fr ISSN : N° 0513 H89713. Publication trimestrielle
Commission paritaire n° 0508 H77081. Abonnement annuel : 3 €, prix au numéro : 0,75 €. - **Service Donateurs : 01 55 56 37 25**
Président : Raymond Etienne. Directeur de la publication : Patrick Doutreligne. Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Gilles.
Rédacteur en chef : Yves Colin. Conseillère éditoriale : Anne-Marie Cattelain Le Dû.
Secrétaire de rédaction : Michèle Santonastaso. Journaliste : Delphine Picard. Maquette : Thierry Laurent.
Impression : ADI Graphiques, 8 rue Saint-Pierre 94200 - Charenton-le-Pont. Routage : Presto.
Ce numéro comporte également un encart sur une partie de la diffusion.





Yes, we can !

Dorénavant, le site de la Fondation dispose d'une version en langue anglaise pour permettre à ses donateurs et ses partenaires étrangers d'être mieux informés.

www.fondation.abbe.pierre.fr

Festivals d'été : à la rencontre des jeunes.

Forte de ses précédentes expériences qui lui ont permis de sensibiliser les jeunes aux problématiques du mal-logement, la Fondation, après avoir installé son stand container les 26, 27 et 28 juin à Soliday's, sera du 16 au 19 juillet à Carhaix au festival des Vieilles Charrues et du 28 au 30 août au domaine de Saint-Cloud pour Rock en Seine.

■ MAÎTRISER LES CHARGES : UN MAÎTRE MOT

Le 1^{er} avril, la Fondation a organisé la première journée de débats sur la précarité énergétique et le développement durable. Ce fut l'occasion de préciser que la Fondation, souhaitant être exemplaire, soutient, en priorité, dans son programme "2 000 toits pour 2 000 familles", les opérations privilégiant les nouvelles énergies et la réduction des charges. Une priorité vitale pour les familles ayant des difficultés à boucler leur budget logement. Ainsi à Varade, en Loire-Atlantique, elle cofinance la restauration d'une maison de 130 m², objet d'un bail à réhabilitation. Le ménage locataire va bénéficier d'un loyer faible (470 € par mois) couvert en partie par l'APL et d'un logement économe en énergie, avec un gain de 400 % par rapport à la situation avant travaux. Grâce à une isolation renforcée et à une chaudière gaz à condensation, la facture énergétique annuelle s'élèvera à 600 € maximum. Un contrôle de l'installation sera effectué au démarrage puis après un hiver de fonctionnement.



Varade (44)

© DR

■ Tour de France du Rapport sur l'état du mal-logement



Vannes (56)

© DR

En Bretagne, plus de 58 000 demandes de logement social sont en attente, a rappelé la Fondation. Une situation qui se dégrade et concerne de plus en plus les retraités en présentant le 14 mai dernier à Vannes

son Rapport sur l'état du mal-logement. Ce dernier a aussi fait l'objet d'une présentation le 28 mai à Montpellier où la problématique du mal-logement en Languedoc-Roussillon fut exposée.



■ Une école à Saint-Louis-du-Sénégal

Sollicitée par les fondateurs de l'association humanitaire FIDEI (Formation, Information, Développement et Echanges Internationaux), la Fondation a cofinancé la construction d'un centre socio-éducatif et de trois classes maternelles dans la presqu'île de Saint-Louis. Depuis plusieurs années, FIDEI participe au développement éducatif et culturel du quartier de Guet-Ndar. La pêche reste l'activité économique essentielle mais ne suffit plus à

nourrir les familles. D'où la nécessité de scolariser et former les jeunes. L'inauguration du centre portant le nom de l'abbé Pierre s'est déroulée dans une ambiance festive, en présence du consul de France au Sénégal et d'une délégation de la Fondation. ■



© DR

Salon Emmaüs, deux dates pour un anniversaire

Le 14 juin s'est tenu à la Porte de Versailles à Paris le 10^e salon Emmaüs.

Les bénéfiques financent, pour partie, les actions de solidarité internationale du mouvement qui fête ses soixante ans. Un deuxième salon "vente et brocante" se tiendra à Charleville Maizières le 13 septembre prochain.

■ WEEK-END À LA MONTAGNE



Dix personnes mal-logées fréquentant les Boutiques Solidarité de Montargis, Bourges et Grenoble, ont découvert la montagne lors d'un week-end à l'Alpe du Grand-Serre, organisé par les animateurs des lieux d'accueil. Un séjour sans les angoisses récurrentes d'un quotidien difficile et l'occasion d'échanger au cours des randonnées et des soirées. ■



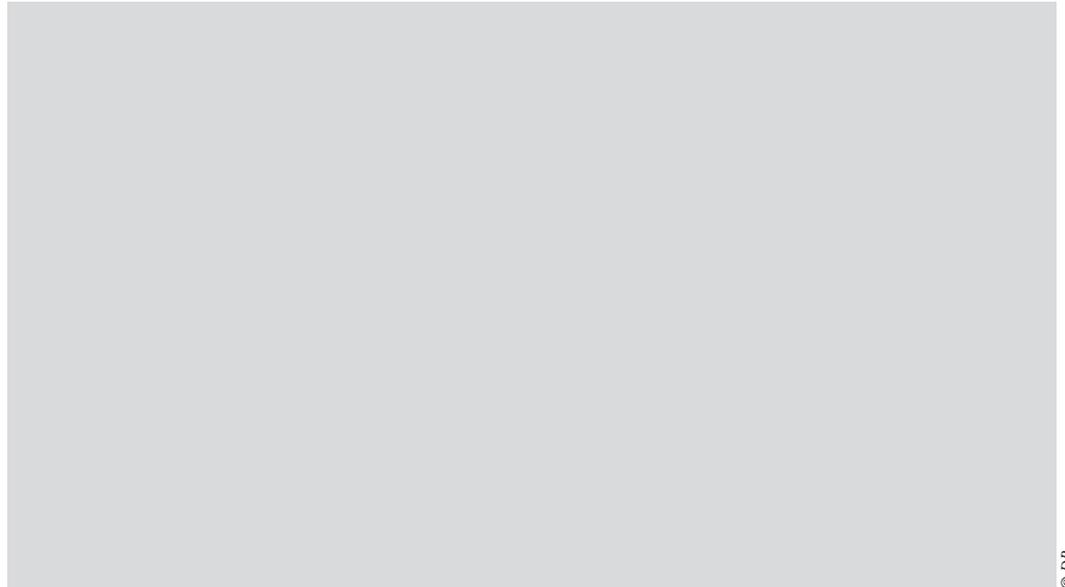
■ FOUS DE SPORT À TOULON

Les 6 et 7 juin, c'est à Toulon que s'est déroulée la 7^e rencontre nationale de sport solidaire à laquelle ont participé plus de 300 personnes accueillies dans les Boutiques Solidarité et Pensions de famille du réseau de la Fondation Abbé Pierre. Ce rendez-vous, est organisé

par l'association "Les Amis de Jéricho". Au programme : matches de foot, tournois de pétanque, courses de cross mais aussi, et c'est le plus important, échanges, rencontres et convivialité qui, au fil du temps, permettent de tisser des liens. ■

Lyon : des ateliers Daló

La Fondation Abbé Pierre dispose dorénavant à Lyon d'une agence régionale et d'une permanence d'information sur les droits assurée avec l'aide de l'Alpil, association destinée à favoriser l'accès au logement. Ouverte du mardi au vendredi, elle organise notamment le mardi matin des ateliers Daló pour informer et aider les personnes introduisant un recours au logement opposable. 281 rue de Créqui - Lyon 2^e. 04 78 39 26 38.



© DR

■ La reconnaissance par la culture

De 2004 à 2008 la Fondation a initié un "Projet pilote de Dynamiques culturelles des quartiers", à Noisiel (94), Avignon (84) et Wimereux (62). Finalités : faciliter l'accès à la culture des publics qui en sont éloignés, contribuer à leur insertion sociale et économique, revaloriser l'image de leur quartier. Un film tourné sur les trois sites avec témoignages des habitants qui

dévoile l'environnement et les réalisations concrètes, montre l'impact positif de ces actions. Ce film peut aider les associations de quartiers à reproduire ce type d'actions. Coût global du projet : 1 million d'euros financés à 77 % par la Fondation Abbé Pierre. ■



Boulogne (62)

© DR



Avignon (84)



Wimereux (62)



■ “SOS Taudis”, une opération lancée en 2008

« Le problème n'est pas seulement que des gens y vivent, c'est qu'ils y meurent. » Telle était la phrase barrant l'affiche leur annonçant l'opération “SOS Taudis fin 2007”. Il y a quelques jours, la mort d'un enfant dans un bidonville en région parisienne a rappelé qu'hélas ces mots n'étaient pas juste un slogan. C'est pourquoi la Fondation, aux côtés de nombreuses associations partenaires et dans toutes les régions, continue de se battre pour tenter d'éradiquer ces habitats indignes et qui subsistent. Dans le sud de la France en particulier.

Servir d'intermédiaire fiable.

C'est au cours d'une visite de routine chez Camille G, 57 ans, ancien SDF, relogé depuis 1993 dans un logement privé que l'assistante sociale constate l'état de délabrement de son logement. Elle alerte la Ddass qui prend un arrêté d'insalubrité. La propriétaire informée est très âgée et peu fortunée. Afin que son locataire, selon ses souhaits, reste dans les lieux, elle contacte le CALD (Centre amélioration logement Drôme), association partenaire de la Fondation dans l'opération “SOS Taudis” pour l'aider à réaliser les travaux estimés à 25 000 euros. Solution envisagée : trouver un bailleur social pour acheter le bien et le remettre en état. Le CALD joint alors l'association Habitat et Humanisme qui pose deux préalables : que le logement relève d'un plan PLAI (habitat très social) et que Camille accepte un accompagnement par ses bénévoles. Les deux conditions réunies, l'Association s'apprête à signer un nouveau bail avec lui pour qu'il réintègre son appartement restauré. “SOS Taudis” a permis au CALD d'intervenir à la fois auprès d'un locataire atypique et d'une propriétaire impécunieuse. Mais aussi de dégager du temps pour la prise en charge du dossier. Camille restera donc dans le quartier où, avec son chien, il vit depuis 15 ans.



Enfreindre la loi quand l'urgence l'impose.

À la demande de la Cimade et dans le cadre de son programme “SOS Taudis”, la Fondation Abbé Pierre a missionné l'association “La Maison du Logement”, qui s'est rendue au lieu dit “Les jardins de Rebaut”, à Béziers, où une dizaine de familles Roms ont achetés des terrains familiaux non constructibles. Des femmes, souvent seules, y vivent avec leurs nombreux enfants dans des maisons en dur ou en bois, en caravane ou en mobil-home, sans aucune infrastructure d'hygiène. Pas d'eau, pas de toilette, pas de chauffage, malgré les interdictions, les associations partenaires ont décidé de bâtir en un premier temps des toilettes sèches. « Nous agissons réellement dans un cadre d'urgence humanitaire », expliquent les responsables de l'opération. « Nous ne pouvons pas laisser des enfants et leur mère dans des conditions, dangereuses. » Les autres travaux d'assainissement, entrepris en relation avec plusieurs associations, devraient suivre malgré la désapprobation de la Mairie et de nombreux riverains.



“SOS Taudis” des chiffres qui parlent

350 situations de logement indigne recensées sur 30 départements ; plus de 1000 personnes concernées dont :

- 500 enfants ;**
- 20 % des ménages vivant dans des taudis sont des personnes âgées ;**
- 50 % des occupants de taudis sont locataires,**
- 27 % propriétaires,**
- 17 % ont un statut très précaire.**

Allo Prévention Expulsions !

Un N° azur pour éviter la rue
0810 001 505

» La Fondation a lancé le 1^{er} juin 2009 une plateforme téléphonique nationale de prévention des expulsions.

» Ce service d'aide et de soutien fonctionne dans un premier temps du lundi au vendredi, de 14 h à 16 h 30. Il propose une information aux familles en difficulté ainsi qu'aux propriétaires modestes confrontés aux impayés de loyer.

» Véritable guide pour effectuer les démarches juridiques et sociales, ce service oriente également certaines familles vers les associations locales susceptibles de les accompagner.

agir avant



Expulsions... qu'il ne soit trop tard

■ *« Récession, crise économique, crash financier... les appellations ne manquent pas pour qualifier la tourmente dans laquelle nous vivons. Depuis plusieurs mois, les risques d'exclusion se multiplient et fragilisent fortement les Français. Près de 2 millions de ménages de bonne foi peinent à s'acquitter de leur loyer. 500 000 sont en situation d'impayés. Faut-il attendre qu'ils soient expulsés pour réaliser l'urgence de la situation ?*

■ **A**u milieu des cartons empilés sur deux mètres de hauteur, Hélène a gardé confiance jusqu'au bout. « On habite à Ensues, dans les Bouches-du-Rhône, depuis 12 ans, notre propriétaire nous a dit de partir d'un seul coup, elle voulait récupérer son bien. Alors, on a commencé à démonter des meubles, à faire les cartons. Mais quand on a vu les loyers pour un appartement autour de Marseille, c'était beaucoup trop cher... » Bien sûr, Hélène a tout de suite fait une demande de logement collectif et rencontré une assistante sociale... Un an plus tard, le couple et leur fille de 23 ans n'avaient toujours rien trouvé. « Puis, on a reçu un commandement de quitter les lieux en mars 2009. On a toujours payé notre loyer avant tout le reste,



même depuis que mon mari est au chômage. » Désespéré, le couple pare au plus pressé : éviter l'expulsion. À l'audience, leur situation et leur bonne foi sont prises en compte. Un délai est accordé et finalement, après

neuf mois d'attente, un logement est proposé à la famille. « C'était en janvier dernier, un T2 à Martigues... je m'en souviendrais toujours, ma fille de 23 ans avait une chambre de bébé. On a pas pu accepter ce logement et le

■ L'arrivée des forces de l'ordre, chargées de faire exécuter les mesures d'expulsion est toujours traumatisante aussi bien pour les intéressés que pour les autres.



Des chiffres alarmants

222 000 personnes occupent un logement sans droit à la suite d'une expulsion ; les impayés de loyer ont augmentés de **3 %** en un an ; **21 743** dossiers de surendettement enregistré en mars, un record !

Maire nous a soutenus. » De nouveau, l'angoisse de l'expulsion et les frais d'huissier qui s'ajoutent au quotidien déjà précaire... L'avocat de la famille relance le Sous-préfet et écrit à la ministre du Logement, rappelant que le relogement de la famille a été déclaré prioritaire et urgent par la commission de médiation des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la loi sur le Droit au logement opposable (Dalo)... « Finan-

■ **Hélène et son mari, enfin installés dans un appartement convenable.**

cièrement et moralement, on n'en pouvait plus. Heureusement, mon mari a enfin retrouvé du travail », avoue Hélène. À 48 ans, l'ancien électricien a été embauché à la déchetterie d'Ensuès pour 1200 euros nets/mois... à 30 km de la toute dernière proposition de relogement que la famille a reçue. « C'est

un 64 m² proche de Marseille. Je l'ai visité, c'est bien et c'est propre. J'ai juste peur pour les frais d'essence et l'entretien de la voiture... » La famille est donc partie. Réussira-t-elle à s'en sortir ?

Malgré la crise, les aides publiques chutent

À la fin de la trêve hivernale, le 15 mars dernier, Christine Boutin, ministre du Logement, avait affirmé : « Un préfet ne mettra plus à exécution un jugement d'expulsion sans proposer un relogement ou un hébergement. » Un discours politique qui se voulait une fois de plus rassurant sans apporter de vraie solu-

■ **Une solution, réhabiliter des logements, destinés aux plus démunis.**



tion au problème devenu dramatique : le manque de logements accessibles... En 2008, 11 190 expulsions ont eu lieu avec le concours de la force publique, traumatisant des familles entières qui se sont retrouvées à la rue manu militari... sans parler des suicides de plus en plus fréquents brièvement relatés dans la colonne des faits divers.

De toute évidence, l'expulsion est un acte grave qui détruit souvent un peu plus les personnes déjà lourdement fragilisées. Elle est également absurde car depuis le 5 mars 2007, la loi Dalo oblige l'État à reloger prioritairement les personnes expulsées ! Actuellement, plus de 220 000 personnes occupent un logement sans droit ni titre, à la suite d'une décision d'expulsion. Les condamner à la rue, est-il une attitude responsable ? Une trentaine d'associations réunies en Collectif

ont demandé instamment au Gouvernement d'appliquer un moratoire des expulsions jusqu'à la fin de l'année 2009 et ont lancé une pétition nationale qui a immédiatement rencontré un large écho auprès de l'opinion publique. « *Plutôt que des chambres en hôtels meublés, ne vaudrait-il pas mieux que l'État prenne en charge le loyer à la place du locataire pendant un temps donné qui lui permettrait d'apurer sa dette ?* » s'exclame Pascal Robin, directeur de la Confédération générale des locataires, à Paris. « *Nous notons une hausse réelle des impayés de loyer de 3 % et cela ne va pas se calmer avec la crise. L'inadaptation des ressources au coût du logement est flagrante. Parallèlement, les aides au logement ont diminué de moitié !*

■ **Menacés d'expulsion, Mme Bouzada, M. Rebidi et M. Chilli témoignent de leur détresse.**

Personnes âgées, couples où l'un des conjoints est licencié, jeunes en contrat précaire... il suffit d'être déstabilisé une fois, et c'est tout le budget qui coule ! » ajoute-t-il encore.

La Banque de France a confirmé cette très nette augmentation de la précarité et de l'endettement des ménages, qui accroît d'autant le risque d'expulsion. 21 747 dossiers de surendettement ont été enregistrés en mars dernier, un record.

Responsabilité et solidarité

C'est dans le secteur social que les impayés de loyer sont les plus lourds et que les risques d'expulsion sont les plus forts. Face à ce constat, quelques bailleurs sociaux développent depuis plusieurs années une plus grande écoute auprès de leurs locataires. En région parisienne, certains ont créé

SOS Familles Emmaüs auprès des ménages endettés

Allonger la durée de l'avance financière et diminuer le poids du remboursement de toute dette liée au logement afin que les familles endettées puissent rééquilibrer leur budget à leur rythme et en fonction de leur capacité financière... tel est l'objectif du soutien financier apporté par la Fondation depuis 2006 aux 50 associations "SOS Familles" réparties sur tout le territoire. Plus d'une centaine de ménages avec enfants ont ainsi bénéficié de cette aide. Au total, ce sont 150 000 euros de dettes qui ont été remboursés et qui ont permis d'éviter des coupures d'énergie (chauffage, eau) et des expulsions.





Micro crédit

Signature d'un prêt dans le bureau de poste de la rue de Lodi à Marseille, le 4 mars dernier. La bénéficiaire pourra ainsi financer les travaux de mise aux normes de son appartement, notamment la pose de nouvelles fenêtres.



un service de contentieux pour venir en aide aux plus fragiles. D'autres initiatives solidaires voient le jour, comme à Marseille, où le micro-crédit social développé depuis septembre 2009 par l'Agence régionale de la Fondation Abbé Pierre et la Banque Postale répond aux besoins des locataires et des propriétaires en difficulté. « *Beaucoup de salariés modestes, avec moins de 1 000 euros mensuels, font appel à nous car ils n'arrivent pas à payer leurs charges de copropriété, à effectuer les travaux de sortie d'insalubrité, à installer le chauffage... Nous avons en fait autant de dossiers de locataires que de propriétaires* » précise Morgane Iserte, chargée de mission à l'Agence régionale.

Le micro-crédit est une solution économique qui peut permettre d'éviter l'expulsion locative. Mais au-delà, pour éviter le drame, il faut appré-



■ **Georges : un nouveau départ, grâce à l'aide de l'ESH**

hender chaque situation en amont, aider les personnes à faire valoir leurs droits, expliquer les procédures, accompagner les familles désespérées dans leurs démarches.

C'est d'abord en étant à l'écoute de chaque besoin que les salariés et les bénévoles des permanences de prévention des expulsions aident véritablement les personnes en détresse. « *Si je n'avais pas rencontré l'équipe de l'Espace Solidarité Habitat, c'était foutu pour moi...*



j'avais 20 000 euros de dettes accumulées sur plusieurs années et j'étais persuadé que j'allais finir à la rue », avoue Georges, 40 ans. Divorcé, père de deux jeunes enfants, acculé par son propriétaire après des mois d'impayés, il a été mis en relation avec un avocat du réseau de l'ESH. Un 1^{er} report d'audience, puis la préparation d'un dossier de surendettement lui ont permis de se redresser. *« L'audience a eu lieu le 26 mars, une date que je n'oublierai pas. J'avais très peur. J'ai tout de suite repris le paiement de mon loyer, c'est ce que le juge m'a demandé. »* Enfin, en mai, une demande pour obtenir une aide du Fonds de Solidarité Logement (FSL) a été faite, ce qui devrait lui permettre de tourner définitivement la page. *« Après, ce sera vraiment un nouveau départ pour moi. »* Il suffit bien souvent de peu de choses...



Interview

« Mieux prendre en charge les menacés d'expulsion »

Ghani Bouguerra, juge d'Instance en charge du Tribunal d'Instance d'Apt-Pertuis (04) a rejeté la demande d'expulsion d'un locataire impécunieux, évoquant « la logique de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte des Nations unies. » (Jugement "Maron", décembre 2006)

Constatez-vous une accentuation de la précarité des personnes convoquées en audience ?

Oui, les situations sont bien plus complexes qu'auparavant. La difficulté de ces dossiers réside dans l'impossibilité d'élaborer une solution judiciaire satisfaisante et pérenne. L'absence de ressources, ou des ressources très insuffisantes, combinée à une situation de surendettement provoquée par les crédits "reconstituables" (revolving), provoque l'impossibilité d'établir un échéancier de remboursement de la dette locative, voire de permettre tout simplement le paiement du loyer courant.

Selon vous, la mise en place d'un échéancier suffit-il à sortir le locataire en difficulté de sa situation ?

Bien entendu, le simple fait d'accorder un échéancier au locataire en difficulté, en fonction de ses facultés contributives dans les limites prévues par la loi, ne suffit pas à résoudre le problème. Une situation d'impayé locatif s'accompagne souvent d'une situation familiale, professionnelle ou de santé difficile à prendre en considération. Le Juge d'Instance devrait avoir la faculté, de confier le suivi du budget à une associa-



Ghani Bouguerra

tion agréée dans le cadre d'une Mesure d'Accompagnement Judiciaire. Cela aurait le mérite de s'assurer du paiement prioritaire du loyer afin de conserver "le toit" et d'assainir, par des conseils appropriés, la situation financière. Malheureusement, le Juge d'Instance n'a pas la faculté de se saisir d'office d'une "MAJ", dont l'initiative revient au Procureur de la République.

La commission de surendettement peut rééchelonner les dettes sur 10 ans, le Juge, sur 2 ans. Est-ce normal ?

C'est au législateur d'harmoniser les délais judiciaires et administratifs. En effet, le Code Civil prévoit que : «Le Juge peut, dans la limite de 2 années, reporter ou échelonner le paiement des sommes dues.» Et le Code de la Consommation précise que : «La commission de surendettement peut rééchelonner le paiement des dettes en différant le paiement d'une partie d'entre elles, sans que le délai excède dix ans...». Une telle différence de traitement entre le Juge et une structure administrative est incompréhensible, voire aberrante.



L'abbé Pierre en prison ?

L'accueil inconditionnel a toujours été un principe intangible pour l'abbé Pierre et sa Fondation. Tendre la main à celles et ceux venus d'ailleurs dans l'espoir d'une vie meilleure ne peut être un délit comme tentent aujourd'hui de l'imposer les pouvoirs publics, pour lesquels nous serions donc des criminels. C'est contraire à la dignité humaine, contraire à l'histoire de notre pays.

Contraints par les conflits, la pauvreté ou la situation politique, des femmes et des hommes cherchent refuge dans les pays réputés pour leur tolérance, leur capacité à leur offrir un emploi, un toit. Au terme de leur voyage, ces immigrés échouent sans argent et sans droit dans des villes qu'ils ne connaissent pas. Face à cette détresse, des associations se sont organisées pour les assister, au grand dam des autorités qui les harcèlent et les condamnent au regard de l'article L.622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile visant toute personne qui aura par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France. « À Calais, Salam existe depuis six ans. Nous nous sommes constitués en association pour bénéficier d'une entité juridique car nous nous doutions qu'en aidant les migrants nous aurions des problèmes avec la justice, » raconte sa secrétaire adjointe Sylvie Copyans. De fait plusieurs membres bénévoles, dont le vice-président, sont traduits devant les tribunaux et risquent jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende. Mais, assure Sylvie : « entre l'aide à personne en situation irrégulière et non assistance à personne en danger, notre choix est vite fait. Nous faisons notre devoir

d'humain : tendre la main à des personnes indignement traitées. » L'association Salam reçoit environ 600 migrants par jour venant en majorité d'Asie Centrale et d'Afrique, de pays où guerre, régime politique, famine, condamnent les hommes à l'exil. En transit vers l'Angleterre, ces personnes se posent dans le port de Calais pendant 4 à 5 mois, période redoutable durant laquelle elles sont poursuivies, traquées, battues, humiliées, par les forces de l'ordre. Le film de Philippe Lioret "Welcome", mettant en scène des bénévoles aidant ces populations, n'est pas une fiction, il relate une réalité visible. Pierre Henry, directeur général de France terre d'Asile estime lui « qu'il existe de manière générale un climat d'intimidation permettant sur décision de justice, d'interpeller et de mettre en garde à vue pour de simples faits de solidarité, donner à manger, charger un téléphone ou simplement effectuer un travail à caractère social. Ainsi deux salariées de France terre d'asile ont été interpellées et mises en garde à vue alors qu'elles exerçaient leur métier. C'est inacceptable. Notre démocratie ne peut tolérer que la garde à vue devienne un mode de régulation sociale. »

Salam : www.associationsalam.org

France terre d'Asile : www.france-terre-asile.org



Malgré tout, continuez...

J'ai signé votre pétition contre les expulsions et ai proposé à de nombreuses personnes de mon entourage de le faire. Leur réaction personnes de bonne foi, qu'est-ce que cela signifie ? Comment l'apprécie-t-on ? Et pense-t-on aux propriétaires peu aisés qui ont besoin de ces revenus pour vivre ? Pour moi, le plus important dans cette pétition, phrase que vous auriez dû écrire en gras est que l'État prenne des dispositions pour se substituer aux personnes en difficulté afin de régler leur loyer. Ainsi les propriétaires ne seraient pas lésés. Et les locataires pourraient ensuite rembourser les sommes dues, au fur et à mesure de l'amélioration de leur situation. Comme un crédit en quelque sorte. Votre lettre ouverte est un peu longue car nos contemporains prennent de moins en moins le temps de lire et de s'interroger. Mais bravo de ne jamais baisser les bras. Malgré mes remarques, je signe.

■ Françoise B. Paris, 14^e

Les pauvres à la dérive

Plus que jamais je vous soutiens car je remarque chaque jour que le quotidien devient de plus en plus difficile pour les plus humbles et pas seulement pour ceux qui vivent

à la rue. Peu de gens se soucient réellement de ces populations qui souffrent. Heureusement qu'il existe des structures comme les vôtres. Le partage des biens, surtout par l'Etat, ne semble guère une priorité. Je suis révoltée quand je vois les queues de plus en plus longues lors des distributions de repas organisées sur les places, dans les rues, notamment par les Resto du cœur. Coluche en les mettant sur pied assurait que c'était temporaire [...]. Cela fait 20 ans ! Quelle tristesse ! Tout le monde a le droit à un travail justement rémunéré, un logement décent, l'accès aux soins. Or, ce n'est pas le cas et le fossé se creuse chaque jour un peu plus entre les nantis et les pauvres. Alors oui, malgré mes revenus modestes je vous soutiens et continuerai le plus longtemps possible.

■ Djamilia A. Lyon

Unir ses forces, une leçon de l'histoire

Je suis donateur depuis plusieurs années auprès de l'Association Emmaüs et je viens de recevoir votre courrier m'expliquant que l'Association Emmaüs et la Fondation Abbé Pierre ont décidé d'unir leurs efforts pour mobiliser la générosité en faveur des sans-abri et des mal-logés. Pour moi ces deux entités ne sont qu'une,

puisque elles sont nées de l'abbé Pierre. Je comprends qu'en centralisant les dons et leur gestion vous réalisez d'importantes économies que vous affectez à vos actions envers les plus défavorisés. J'adhère à votre démarche en restant plus que jamais un de vos fidèles donateurs. En vous remerciant d'avoir pris le temps de m'informer, je joins un chèque à ce courrier pour vous prouver mon assentiment.

■ Frédéric L. Paris, 19^e

“SOS Expulsions” : une écoute

Félicitations ! Une fois de plus, la Fondation prend des mesures concrètes pour aider celles et ceux qui se retrouvent, démunis, dans une situation qui les dépassent. Vous recherchez des bénévoles que vous formez pour animer cette plateforme d'appels et d'écoute ? Eh bien, je vais vous rejoindre avec enthousiasme et soutiens dès à présent votre action en faisant bénéficier la Fondation d'un virement permanent de 50 € par mois !

■ Anne-Marie C.. Port-Joinville (85)

Aidez-nous ! Abonnez-vous

Oui, je décide de m'abonner

au journal trimestriel de la Fondation Abbé Pierre : **« et les autres ? »**
3 € pour 4 numéros par an.

Pour connaître ses actions, ses enjeux et ses résultats.

Mme

Mlle

M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

e-mail :

Règlement : chèque bancaire chèque postal libellé à l'ordre de la Fondation Abbé Pierre.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant à notre fondation. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou organismes. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse (et si possible les références du message que vous avez reçu).



Les Français de plus en plus pauvres

En 2008, 7,8 millions de personnes soit 13,2 % de la population française vivaient en dessous du seuil de pauvreté, dont plus de 800 000 retraités. Ces personnes disposent d'un revenu inférieur à 60 % du revenu médian qui s'élève à 817 euros par mois.

(Source Insee)

Constructions neuves : avantage aux petites communes

Depuis 20 ans près de 81 % des constructions neuves maisons et immeubles sont réalisés dans des communes de moins de 10 000 habitants, dont 70,5 % dans des communes de moins de 5 000 habitants ! C'est surtout la couronne (entre 7 et 15 km des centres-villes) qui attire les locataires et propriétaires à moindres revenus.

(Source : Quotidien de la veille immobilière)

Femme SDF après 50 ans : le regard des autres

Consciente de l'augmentation du nombre des femmes âgées vivant à la rue, la MIPES, (Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France), s'est interrogée sur cette précarité et le regard très culpabilisant que la société pose sur ces exclues qui nécessitent une prise en charge sanitaire et sociale particulière. Pour l'assurer, la Région Ile-de-France va engager un programme spécifique de formation des travailleurs sociaux.



DRAME DU MAL-LOGEMENT

Diego, 7 ans, est mort le 23 mai dernier dans l'incendie d'un entrepôt de Bobigny en Seine-Saint-Denis où s'étaient installés une centaine de membres des gens du voyage. « Cet épouvantable drame était prévisible, c'est un incendie de la précarité et de l'indifférence », a déclaré Malik Salemkour, vice-président de la Ligue des droits de l'homme.

Bâtiments : zéro énergie

Le Parlement européen propose que tous bâtiments construits dans l'Union à partir de 2019 soient labellisés "zéro énergie". À savoir qu'ils produisent autant d'énergie qu'ils en consomment, grâce à des panneaux solaires ou à des pompes à chaleur.

UN PRIX POUR LA FONDATION



L'AMO (Association d'architecture et de maîtres d'ouvrage) attribue chaque année des prix à un couple "maître d'ouvrage / maître d'œuvre" pour leur engagement lors de la réalisation de constructions dans une perspective de développement durable. Cette année, la

Non à la répression indigne !

Par arrêté municipal, le maire de Gennevilliers s'opposait à ce que les familles en difficulté économique ou sociale, soient privées d'eau, d'électricité, de gaz. Le Préfet s'est pourvu devant le Tribunal administratif de Versailles, contre l' élu. Le 27 avril, les juges ont tranché en faveur de ce dernier. C'est la première fois qu'un tribunal administratif refuse de suspendre un arrêté de ce type, rappelant que les mesures de coupures ne peuvent survenir qu' « en dernière extrémité » après « la mise en œuvre de toutes les procédures existantes en matière de prévention et de résorption des dettes ».

Fondation Abbé Pierre — associée à ses maîtres d'œuvre et partenaires — a été honorée d'un prix "Initiative" saluant la construction de 50 maisons dans les villages de Dukuh et Padang sur l'île de Java.





Interview

« L'orientation de notre société m'inquiète »

Jacques Delors, a été ministre de l'économie, des finances et du Budget de 1981 à 1984 et président de la Commission européenne de 1985 à 1995. Aujourd'hui ex-président du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) il vient de publier, "Investir dans le social" avec Michel Dollé.

Vous dénoncez une France où les inégalités économiques et sociales sont criantes. Faut-il « plus d'État » pour remédier à cette situation ?

Comme je le dis souvent, il faut un pilote dans l'avion : un "État partenaire et animateur" qui évalue notamment ce qui est fait et qui stimule. Les inégalités interviennent dès la petite enfance, puis s'accroissent au cours des études et pendant

tout le parcours professionnel. Bien sûr, l'État-providence ne fera pas disparaître toutes ces inégalités.

Mais il est urgent d'agir en sorte que chacun participe à la vie économique et sociale, puisse gagner sa vie et se loger dignement. On ne peut laisser une société d'exclus se développer. Ce que je déplore, avec Michel Dollé, co-auteur de ce livre,

Jacques Delors

c'est l'individualisme à outrance qui prédomine actuellement.

Il faut développer une vraie conscience collective où l'individu n'est rien sans les autres. La clé de voûte, c'est qu'on ne spéculé pas uniquement sur la réussite individuelle ; chacun de nous dépend de la société à laquelle il participe. Les responsables politiques, économiques, spirituels doivent intégrer et faire passer ce message.

Vivre dignement... la France manque cruellement de logements sociaux, or la Loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) n'est que partiellement appliquée. Qu'en pensez-vous ?

Depuis cette loi, la situation a empiré : les terrains, les loyers sont devenus inabornables. Nous avons un réel problème d'aménagement du territoire. Oui, il faut appliquer la Loi partout et augmenter l'offre de logements accessibles. Mais il convient également de donner un revenu, une activité digne à chacun : investir dans le capital humain et cela, dès la petite enfance. On me dit souvent « Monsieur Delors, vous rêvez... » Nous devons, en cette période de crise, défendre notre appareil de production, les initiatives de développement locales et régionales, associer chômage partiel et formation... Que tous les citoyens participent à la construction de la société de demain, une société plus juste. ■

Devenir sans-abri : la grande peur

13 % des Français selon une enquête européenne craignent de devenir un jour sans abri, alors que les Danois ne sont que 1 %, les Britanniques 8 %, les Italiens 12 %. Seuls les Lettons avec 15 % et les Lituaniens avec 16 % se montrent plus inquiets.

(Source sondage Eurobaromètre)





Le Chti fait recette

Le troisième week-end de mars, Le Chti, guide gratuit des bonnes adresses de Lille tiré à 250 000 exemplaires, a su mobiliser la population de la métropole lilloise en récoltant 70 000 € afin de soutenir les actions de la Fondation Abbé Pierre. Ce don lui sera officiellement remis en septembre.

20 000 signatures contre les expulsions

Devant le nombre croissant d'expulsions, près de 12 000 l'an dernier avec intervention de la force publique, la Fondation a édité une lettre ouverte à M. François Fillon, Premier ministre et à Mme Christine Boutin, ministre du Logement, pour manifester en tant que citoyen sa vive inquiétude contre cet état de fait lorsqu'il frappe des personnes déjà marquées par les difficultés liées à l'emploi et la précarité. Cette lettre ouverte demande la suspension temporaire des expulsions locatives des personnes de bonne foi et le développement de dispositifs de prévention. En quelques semaines, 20 000 signatures sont parvenues à la Fondation qui va les transmettre aux ministres concernés.

■ CONSTRUIRE SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE, C'EST POSSIBLE

"Habiter écologique : quelles architectures pour une ville durable ?" Inaugurée en présence de Monsieur Jean-Louis Borloo, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'Aménagement du Terri-

toire, l'exposition inédite est un bel élan de générosité pour la Fondation puisque 1 % des recettes de la billetterie lui sont reversées pour financer ses actions. « *Le rapprochement entre la Fondation Abbé Pierre et la Cité de l'architecture & du patrimoine, dans le cadre de cette exposition semble naturelle, presque une évidence* »

a déclaré son président François de Mazières. Ce partenariat remarquable est à la fois atypique et porteur de sens. Atypique par le rapprochement entre un événement culturel et une action solidaire, porteur de sens puisqu'il prouve que des projets architecturaux de référence peuvent être tout à la fois écologiques et accessibles aux publics fragilisés. ■

Jusqu'au 1^{er} novembre 2009, Cité de l'architecture & du patrimoine : 1, Place du Trocadéro 75116 Paris. www.citechailot.fr



■ Des agences immobilières engagées

« *Je suis une particulière et je tenais à vous féliciter pour cette idée originale ! Quand je ferai de nouveau une opération immobilière, je chercherai avant tout les agences labellisées. Il n'y en a pas encore à Versailles où j'habite, mais j'espère que ce sera bientôt le cas. Et qu'elles seront de plus en plus nombreuses à vous rejoindre.* » Témoignage d'une cliente séduite par le concept auquel adhèrent d'ores et déjà 42 agences immobilières. Regroupées sous le label "Agence solidarité logement" elles s'engagent à reverser à la Fondation Abbé Pierre 1 % de leur chiffre d'affaire sur les ventes immobilières. ■



■ FONDATION EIFFAGE, UNE DOTATION POUR LES DÉMUNIS

Née il y a un an la Fondation d'entreprise Eiffage, groupe immobilier et de construction, a pour devise "Construire ensemble un monde partagé". Dans ce but, elle a doté la Boutique Solidarité de Gennevilliers de 15 000 € afin d'augmenter ses capacités d'accueil. En effet, la fréquentation de ce lieu, voisin des locaux d'Eiffage, ouvert dans la journée aux personnes sans domicile, est en forte croissance. Ce projet, concrétisé par la signature d'une convention de partenariat le 7 mai est l'un des tout premiers soutenus par Eiffage. ■



Legs et Donations

L'émouvant témoignage de Marie-Christine

Pour accroître son soutien auprès de la Fondation Marie-Christine a décidé de lui léguer sa maison de Plouezec, petit village breton près de Paimpol dans les Côtes-d'Armor. Jean-Marie Vieux, chargé de mission "Legs et Donations" à la Fondation Abbé Pierre raconte...



Marie-Christine dans son jardin de Plouezec

Marie-Christine a passé son enfance et son adolescence à Paris, au pied des Buttes Chaumont. Le quartier ressemblait encore à un petit village. Mais, même s'ils étaient moins nombreux qu'aujourd'hui, il y avait déjà des hommes qui dormaient dans la rue et cela la bouleversait. Elle n'avait qu'une idée, les aider. Lorsque elle a commencé à travailler, elle a tenté, souvent maladroitement, d'aller vers ces déshérités. Quelques années plus tard, les aléas de la vie ont fait qu'à son tour elle s'est retrouvée à la rue, dans une situation très précaire. Sans attache particulière, elle a décidé de quitter Paris pour la Bretagne.

Partager son toit

Un plan d'épargne lui a permis d'acheter une petite maison en mauvais état qu'elle a rénovée seule et financée en faisant des petits

boulots. Elle l'a revendue pour investir dans une plus grande. De nouveau, elle l'a restaurée en recevant l'été des touristes pour gagner sa vie. Son état de santé ne lui permettant plus de poursuivre cette activité, elle s'est retrouvée seule, malheureuse dans cette maison alors qu'elle savait tant de gens à la rue ou mal logés. Elle a donc contacté la communauté

Emmaüs de Saint-Brieuc qui l'a orientée vers la Fondation Abbé Pierre.

Léguer pour aider

Elle m'a contacté et je suis allé sur place pour m'informer. Après plusieurs entrevues, Marie-Christine a décidé de nous léguer ce bien afin que nous le mettions à disposition des plus défavorisés. Elle en dispose bien sûr jusqu'à sa mort et a donc décidé d'y accueillir, en relation avec la Fondation, des personnes en difficulté adressées par les Boutiques Solidarité et les Pensions de famille. Ces accueillis viendront s'y reposer, se ressourcer, partager un peu de convivialité. Ayant connu elle-même des situations difficiles, Marie-Christine voit dans ce legs l'accomplissement de sa vie et de ses efforts. Et, malgré un périple un peu chaotique, elle a le sentiment d'avoir fait le bon choix. ■

Legs, donations, assurances-vie... offrir la dignité en héritage



© DR

« Il y a deux choses que l'on ne doit pas rater dans sa vie. Aimer et mourir. » Abbé Pierre

Pour en savoir plus, demandez la brochure "Faire un legs ou une donation à la Fondation Abbé Pierre" par simple courrier. Vous pouvez également contacter :

Jean-Marie Vieux
Fondation Abbé Pierre
3, rue de Romainville
75019 Paris

Tél : 01 55 56 37 27
06 23 25 93 78

jmvieux@fondation-abbe-pierre.fr





Il était une fois...

L'Abbé rend visite au "grand Docteur"

■ En 1952, le Docteur Schweitzer reçoit le Prix Nobel de la Paix et nombre de personnalités lui rendent visite à Lambaréné, au cœur de la forêt équatoriale gabonaise, où le célèbre médecin a installé son premier hôpital dès 1913. Six heures de pirogue sont nécessaires, les indigènes y viennent à pied. D'une quarantaine de patients, l'hôpital atteint plus de 200 places en 1927. Bien sûr, tout n'est pas parfait et certains déplorent le refus d'utilisation des techniques modernes... Mais rien n'arrête l'inépuisable bâtisseur. Ce qui compte, ce sont les malades, les miséreux qui affluent sans cesse. En 1953, un village entier commence à sortir de terre, le village Lumière, qui accueillera 200 familles de lépreux. Le chantier débute rapide-

ment grâce aux 25 millions d'anciens francs du prix Nobel et des dons qui affluent de toutes parts. En quelques décennies, Albert Schweitzer va donner à son hôpital de brousse une dimension inédite. Conférences, colloques, concerts, le grand musicien, théologien et médecin - l'homme aux 3 vies - ne cessera de parcourir le monde afin de récolter des fonds pour venir en aide aux plus pauvres. Comme l'abbé Pierre, Albert Schweitzer se donne tout entier à sa cause, la guerre à la misère, le combat pour la vie et la dignité. Il utilisera également les ondes radio-

phoniques pour s'insurger contre tout ce qui peut détruire la vie : il lance un "appel à l'humanité" sur radio Oslo, le 23 avril 1957, pour que cessent les essais atomiques. Le Protestant et le Catholique n'ont eu qu'une seule occasion de se voir... Sur ce cliché pris en 1961, les deux hommes déambulent dans le célèbre "village où l'on soigne", au milieu des malades que le médecin accueille avec leur famille.

Ces deux hommes de foi, à l'énergie surprenante, ont le même sens de l'humanité, la même lucidité. Un même profond respect de la vie, quelle qu'elle soit.

« Être au service des hommes sans distinction de race, de religion ou de situation sociale »

En avril 1962, l'Abbé publie une lettre du Dr Schweitzer dans son journal "Faim et Soif", où le médecin dénonce la société que les hommes sont en train de construire, la comparant à « un bateau sans gouvernail livré aux vents »...

Quelques années plus tard, en 1975, l'abbé Pierre recevra la médaille d'or Albert Schweitzer de la Fondation Goethe, à Bâle. ■

